

Après l'entrave au droit de grève... Place au harcèlement moral !

- Qualité du signal

Troisième réunion de conciliation et aucune certitude que notre signal est redevenu un signal de qualité broadcast. La direction nous met au pied du mur en nous signifiant que le seul moyen de s'assurer de la qualité de notre signal est de reprendre le travail : nos éditions de 19h !

L'intersyndical réclame que la direction procède d'abord à un contrôle du signal. Il propose donc un test via un retour par notre contrib pacifique dans un créneau sécurisé de 17h à 20h. A la satisfaction de tous, ce test ponctuel s'est avéré concluant.

- Droit de grève / Harcèlement moral

Le service des antennes est-il concerné par ce droit de grève ?

Ce matin, dès le début de leur prise de service, deux animatrices CDI décident de rejoindre le mouvement de grève en le signalant à leur chef de service. A leur surprise, ce dernier leur reproche avec fermeté cette décision :

- « Tu sais que tu plantes Talanoa... Et c'est maintenant que tu me le dis... **Tu écrases ton peuple là !...** Et toi aussi... Et bien je suis déçu ! »

En fin d'après-midi, contre toute attente, une animatrice non gréviste, qui n'est autre que la déléguée du personnel ucsa-cgt, prend contact par téléphone avec l'une de ces deux animatrices :

- « Notre chef de service vient de m'appeler. Pourquoi l'émission religieuse a-t-elle été diffusée ?... Pourquoi ne

nous as-tu pas prévenu qu'il ne fallait pas la diffuser ?...
Tu sais que tout retombera sur toi !... Puisque c'est toi qui devais supprimer l'émission ! »

A quel titre l'appelant profane t-il ces propos ? L'organigramme aurait-il été modifié sans que nous en soyons informé ? Qui, aujourd'hui, est réellement responsable de notre diffusion ?

Pour rappel, cette émission religieuse a été enregistrée mardi 13 mars 2018 dans les conditions d'entrave au droit de grève signalée à l'inspecteur du travail.

Plus tard en début de soirée, dans la suite logique des événements, le directeur régional entre dans la rédaction et jette un regard menaçant vers l'animatrice gréviste en question, la pointe du doigt, et lui dit d'un ton sérieux :

-« **Tu sais ce que je vais te faire !...** » Devant plusieurs personnes, dont la délégué syndicale SNJ.

Nous avons pris acte de l'effort conséquent de la direction pour rétablir enfin un signal correct pour notre station Wallis et Futuna la 1^{ère}. Mais à quel prix ?

- Un signal normal doit-il réclamer un sacrifice des salariés durant 3 jours ?
- Est-il au prix d'une entrave au droit de grève,
- Aux Mea Culpa...
- Et au prix d'harcèlement moral des grévistes ?

A tout cela, la grève est à nouveau reconduite de 24h.

Wallis, le 14 mars 2018.